

Ville de Beauharnois

20<sup>e</sup> séance du conseil municipal

Séance ordinaire

Tenue en 2015, décembre, le 1<sup>er</sup>, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Gaëtan Dagenais, Michel Quevillon, Guillaume Lévesque-Sauvé, Patrick Laniel, Jacques Daoust et Linda Toulouse sous la présidence du maire Claude Haineault, formant la totalité des membres.

Sont également présentes à cette séance, mesdames Julie Fortin, directrice générale et Manon Fortier, greffière.



Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

---

**Numéro 2015-12-484      Ouverture de la séance**

---

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon  
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé  
Il est résolu :

- **Que** la séance ordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 19 h.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-12-485      Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par monsieur Jacques Daoust  
Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais  
Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

**1.0 Ouverture de la séance**

- 1.1 Ouverture de la séance à 19 h
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**2.0 Administration générale et Service du greffe**

- 2.1 Adoption du budget pour l'année 2016
- 2.2 Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations 2016-2017-2018

**3.0 Période de questions ayant trait au budget seulement**

**4.0 Levée de la séance**

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-12-486      Adoption du budget pour l'année 2016**

---

Il est proposé par madame Linda Toulouse  
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé  
Il est résolu :

- **Que** le budget d'opération pour l'année 2016 de la Ville de Beauharnois, soit et est approuvé au montant de 20 372 794 \$.
- **Qu'un** résumé explicatif du budget pour l'année 2016 soit publié conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.
- **Que** le budget d'opération pour l'année 2016 de la Ville de Beauharnois soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, dans les soixante (60) jours de son adoption.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-12-487      Adoption du programme des dépenses en immobilisations 2016-2017-2018**

---

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon  
Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais  
Il est résolu :

- **Que** le conseil municipal adopte le programme des dépenses en immobilisations 2016-2017-2018 pour un montant de 38 259 800 \$.
- **Qu'un** résumé explicatif du programme en immobilisations 2016-2017-2018 soit publié conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée unanimement.

---

**Période de questions ayant trait au budget seulement**

---

➤ **Michel Thibault du Journal le Soleil de Châteauguay**

Il demande un comparable pour bien comprendre la baisse de taxes pour l'année 2016 sur une résidence unifamiliale.

➤ **Lise Dandurand**

Elle pose la même question que monsieur Thibault. Elle demande si les commerces et industries auront un compteur d'eau. Réponse : toutes les nouvelles constructions de ce genre sont dotées d'un compteur depuis 2015.

➤ **Martial Crête**

Il demande des explications sur le service de police et si le fait que Ville Mercier se désiste cela aura des conséquences sur le coût. Le maire explique que l'entente est échue depuis 2013, que la nouvelle entente sera augmentée de 4 %, que le désistement de Ville Mercier implique qu'elle doit reprendre le nombre de policiers conclut dans l'entente. Il indique que plus il y a de villes participantes à l'entente, plus la facture en sera réduite.

---

Numéro 2015-12-488	Levée de la séance
--------------------	--------------------

---

Il est proposé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé  
Appuyé par monsieur Jacques Daoust  
Il est résolu :

- **Que** la séance du conseil municipal soit et est levée à 20 h.

Adoptée unanimement.

---

**Claude Haineault, maire**

---

**Manon Fortier, greffière**